

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 12 septembre 2018

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit
- en exercice : 12 le douze septembre à dix-huit heures et trente minutes
- présents : 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 9 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 7 septembre 2018.

Présents : Mesdames Annie LUCAS et Virginie LARSONNIER, Messieurs Julien BONNEMENT, Xavier DENEUFBOURG, Thierry MICHEL, Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR et Thierry HOUPY.

Absents excusés : Mesdames Aurélie BERGERON et Jennifer MEBREK et Monsieur Jean PECHO,

Absents :

Suppléants présents : Paul LETREUILLE, Céline MOERECANT (Pouvoir d'Aurélie BERGERON)

Secrétaire de séance : Thierry MICHEL

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président informe les membres que le Conseil Municipal de La Neuville-Roy a désigné le remplaçant de Stéphane Thoumsin démissionnaire. Monsieur Thierry MICHEL est le nouveau Titulaire et Monsieur Patrick Le Roy le nouveau suppléant.

Monsieur le Président donne quelques éléments sur la rentrée scolaire du 3 septembre. 270 enfants ont été accueillis. Mme Cauwenberghs a été remplacée par Mme Legendre à l'école de Montiers.

Les travaux d'entretien ont été réalisés pour permettre une rentrée dans les meilleures conditions. La rentrée s'est très bien passée dans l'ensemble dans les écoles et dans les accueils périscolaire/cantine.

Monsieur Deneufbourg s'interroge sur la légalité de déposer un permis de construire sur un terrain ne nous appartenant pas. Monsieur le Président lui répond que'il est tout à fait légal de déposer un permis de construire sur un terrain en cours d'acquisition. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des transactions de terrain, le permis de construire étant une condition suspensive à la vente.

Monsieur Deneufbourg revient sur la lettre d'information diffusée aux familles à la rentrée scolaire, considérant que le Président n'a pas fait 5 mais seulement 4 rentrées scolaires. Celle de l'an passé ayant été assurée par sa fille Mlle Deneufbourg, Vice-présidente assumant fonction Président après la démission de Thomas Lesueur. Monsieur le Président rappelle que même s'il était démissionnaire l'an passé, il a préparé et assuré la rentrée scolaire 2017-2018. Pour rappel, la démission a été officialisée le 11 septembre 2017 et la ré-élection le 11 octobre.

1) Contrat animateur périscolaire (N°25/2018)

Monsieur le Président informe les membres qu'il est nécessaire de revoir la délibération prise en conseil le 2 août dernier (N°22/2018).

En effet, l'une des personnes recrutée est éligible au « Parcours Emploi Compétence » PEC, nouveau contrat aidé. Ce contrat aidé doit être d'un minimum de 20h/sem et doit permettre à la personne recrutée de se former pendant la durée de son contrat. L'aide de l'Etat se monte pour notre syndicat à 45% des charges de cet emploi.

Monsieur le Président s'est rapproché des services de la Préfecture (DCLE) en la personne de Madame Simona Lo-Curlo. Il convient d'annuler la délibération pour le poste d'animateur périscolaire pour 16h/sem et de délibérer sur un poste « PEC » à 20h/sem avant la mi-septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'annuler l'ouverture du poste à 16h et d'ouvrir 1 poste sur un « Parcours Emploi Compétence » en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 20h00 pour la période allant du 1er Septembre 2018 au 31 Août 2019 et autorise le Président à signer la convention avec Pôle Emploi et tous les documents se rapportant à cet emploi.

2) Prise en charge BAFA (N°26/2018)

Monsieur le Président informe que la formation BAFA a été choisie pour la personne recruté en PEC. Elle devra suivre 2 stages de formation d'une semaine, Le coût de cette formation qualifiante s'élève à environ 450€ par une semaine de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de prendre en charge la formation BAFA de l'agent.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

3) RPC : Achat de Terrain (N°27/2018)

Monsieur le Président rappelle la délibération du 31 août 2017 (N°17/2017) portant sur le prix d'achat du Terrain à la commune de La Neuville-Roy pour la construction du groupe scolaire.

Après la finalisation de l'étude d'aménagement et les relevés géométriques, la surface à acquérir a légèrement évolué. Il convient de délibérer de nouveau avec la surface réelle.

Monsieur le Président informe que le Conseil Municipal de La Neuville-Roy a passé cette délibération à l'unanimité en séance du 3 septembre 2018.

Les représentants de Montiers s'abstiennent, considérant que la superficie du parking n'est sans doute pas adaptée au RPC.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, approuve le prix d'achat à 80 000 € de la surface correspondante à la construction du RPC et du parking (soit 5500m² + 2225m²) et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

4) Mise en place IFSE Régie (N°28/2018)

Monsieur le Président rappelle la délibération du 15 novembre 2017 (N°37/2017) mettant en place le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

Au vu des dernières communications sur l'intégration de l'indemnité de régisseur dans la nouvelle indemnité IFSE, il apparaît préférable de mettre en place une indemnité distincte « IFSE Régie ». L'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'étant pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Monsieur le Président propose la mise en place de l'IFSE Régie afin de verser l'indemnité au régisseur.

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	-	<i>110 minimum</i>
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	300	<i>110 minimum</i>
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	460	<i>120 minimum</i>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<i>140 minimum</i>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	<i>160 minimum</i>
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	<i>200 minimum</i>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	<i>320 minimum</i>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	<i>410 minimum</i>
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	<i>550 minimum</i>
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	<i>640 minimum</i>
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	<i>690 minimum</i>
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	<i>820 minimum</i>
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	<i>1 050 minimum</i>
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	<i>46 par tranche de 1 500 000 minimum</i>

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, approuve la nécessité de procéder à une régularisation de la délibération antérieure portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE ;

Et approuve la mise en place de l'indemnité « IFSE Régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions ;

5) Informations

- La commune de La Neuville-Roy a entrepris les travaux d'aménagement le 29 août dernier. Le planning est conforme pour créer un accès à la parcelle du RPC autorisant le démarrage des travaux mi-octobre.
- Monsieur le Président informe avoir signé les Ordres de Service pour la période de préparation pour un démarrage le 10 septembre. La société Eurovia présente sur le chantier va démarrer le décapage de la surface du RPC ce mois-ci. Le démarrage des travaux est prévu le 10 octobre. Les membres du conseil seront conviés régulièrement pour une visite du chantier et une présentation de l'état d'avancement par la maîtrise d'œuvre.
- Une cérémonie de la Pose de la 1^{ère} Pierre aura lieu le 4 octobre 2018, cette date a été fixée avec le cabinet de la Présidente du Département. Monsieur le Président informe avoir rencontré Monsieur Nicolas Therby le jeudi 6 septembre afin de définir l'organisation. Monsieur le Président présente le Carton d'invitation aux membres qui sera envoyé dès la semaine prochaine.
- Monsieur le Président rend compte du mail de Monsieur le Maire de Pronleroy en date du 3 septembre. Le syndicat a assumé l'entretien de la pelouse de la cour avec une tonte complète le jeudi 30 août avant la rentrée scolaire. Monsieur le Maire fait référence aux Statuts du syndicat indiquant que l'entretien de la cour ouverte sur la voie publique doit également être pris en charge par le Syndicat.
- Monsieur le Président informe avoir reçu les éléments sur l'appel à Projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ». Un dossier sera transmis pour le groupe scolaire. L'aide peut se porter à 50% des dépenses plafonné à 7 000€.
- Monsieur le Président informe qu'une commission cantine se tiendra le mardi 25 septembre à 18h30, Salle Verte à La Neuville-Roy.

- Monsieur le Président informe avoir mis en place un blocage des inscriptions pour les familles non à jour de leurs factures. Il étudie également la mise en place de paiement par carte bleue via le protocole Tipi de la DGFIP.
- Monsieur le Président informe ne pas avoir encore connaissance des dates des premiers conseils d'école. Elles seront transmises dès que possible aux membres.
- Suite à des retours de certaines familles concernant l'inscription à la journée des mercredis, Monsieur le Président expose le sujet aux membres et pense proposer au Conseil de revenir à une inscription à la demi-journée pour les mercredis après les vacances de la Toussaint.
- Monsieur le Président rend compte des derniers éléments la labellisation du périscolaire du mercredi par la DDCS en « Plan Mercredi », le dossier doit être envoyé avant fin septembre, or le syndicat a prévu de convoquer une commission après les élections de Parents d'élèves qui se tiendront le 12 octobre prochain.
- Monsieur le Président informe qu'une consultation va être lancée pour une assurance Dommage Ouvrage. Assurance prévue au plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 22

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 12 septembre 2018 a comporté quatre délibérations.

1	Contrat animateur périscolaire	Délibération N°25/2018
2	Prise en charge BAFA	Délibération N°26/2018
3	RPC : Achat de Terrain	Délibération N°27/2018
4	Mise en place IFSE Régie	Délibération N°28/2018

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Absent	Annie LUCAS Présente
Thierry HOUPY Présent	Thierry MICHEL Présent	Virginie LARSONNIER Présent	Philippe LE CAM Présent
Jennifer MEBREK Absente	(Titulaire Pronleroy) Absent	Xavier DENEUFBOURG Présent	Aurélie BERGERON Absente Pouvoir à Céline MOERCANT